

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2019

PORTANT RECONNAISSANCE DU CRIME D'ÉCOCIDE - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
Mme Ménard et Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« écosystème »,

supprimer la fin de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La plupart des plus grosses atteintes portées à l'environnement est causée par un accident industriel.
En quoi un accident pourrait-il être considéré comme un acte intentionnel ?